

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-  
CAPITALE  
**Monsieur Th. WAUTERS, Directeur**  
**Fonctionnaire délégué**  
A.A.T.L. – Direction des Monuments et des Sites  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. :04/Pfu/487544  
D.M.S. :PYL/2043-0150/02/2013-216PU  
N/réf. : AVL/KD/BXL2.177/s.566\_CI  
Annexes : demande de complément d'information

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Quai des Usines, 156 – Familistère Godin. Demande de permis inique portant sur la transformation du familistère et modification du nombre et de la répartition des logements . Demande de permis unique modificatif – Demande de complément d'information par la CRMS.  
*(Dossier traité par B. Annegarn à la D.U. / P. –Y. LAMY à la D.M.S.)*

En votre courrier du 23/01/2015, réceptionné le 26/01/2015, vous avez, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du 25/02/2015, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait être mieux renseignée sur certaines options du projet afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat), la Commission a donc adressé au maître d'œuvre, par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le Cobat, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance du 22/04/2015. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera communiqué dans ces-mêmes délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, nos salutations très distinguées.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J VAN DESSEL  
Vice-Président

Copies à : - A.A.T.L. – D.U. : B. Annegarn  
- A.A.T.L. – D.M.S. : P.-Y. Lamy